

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 47** Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève (12e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 65 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 autorisant Mme la Maire de Paris à signer la convention avec l'association La Vie brève relative à l'occupation du bâtiment numéro 4 de la Cartoucherie (12e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Vie brève un avenant à la convention d'occupation du domaine public relative au bâtiment n°4 de la Cartoucherie situé Route du Champ de Manœuvre dans le 12e arrondissement de Paris. Cet avenant dont le texte est joint à la présente délibération porte sur le report de la date d'entrée en vigueur de la convention au 1er juillet 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**